Lettre des familles des disparus en Egypte au Président français François Hollande

Nous ignorons si elles sont vivantes ou mortes.

Monsieur le Président,

Nous vous adressons cette lettre, en votre qualité de représentant de la Nation française, connue pour être particulièrement soucieuse de la défense des droits de l'homme et des libertés. Vous savez certainement que la disparition forcée est un crime particulièrement odieux du fait de sa continuité dans le temps, contraire au respect de la dignité humaine. Les victimes sont privées de leur liberté et de leur humanité. Et leurs familles vivent dans les pires tourments, attendant chaque jour le retour de leurs proches, même morts.

Monsieur le Président,

Nous tenons à vous informer que la disparition forcée a touché des milliers de nos enfants durant ces dernières années. Des personnes disparues ont été physiquement liquidées ; d'autres -à qui on a extorqué des aveux sous la torture- ont été condamnées à mort ; et d'autres encore ont été abandonnées dans des endroits déserts après avoir subi toute sortes de sévices. Nous ne connaissons toujours pas le sort des centaines de personnes disparues depuis des années.

Monsieur le Président,

La disparition forcée touche toutes les catégories de la société égyptienne : des étudiants, des travailleurs, des ingénieurs, des avocats, des médecins, des professeurs d'université. Et même des mineurs et des femmes. Malheureusement, les autorités égyptiennes nient les disparitions forcées et ne veulent pas entendre les familles de disparus. Elles refusent de mettre un terme aux souffrances des épouses, des mères, des enfants, et des pères. Elles ont clôt tous les moyens juridiques qui auraient pu permettre de connaître le sort de ces disparus. Ce mépris manifeste pousse certains parents au désespoir, à l'incrédulité dans la démocratie et dans les voies légales. Voire pire : il pourrait avoir pour conséquence d'alimenter la radicalisation et de précipiter certains jeunes dans les bras de Daash. Les conséquences du silence face aux crimes sont destructrices et feront souffrir tout le monde.

Monsieur le Président.

Nous ne vous demandons pas de vous ingérer dans les affaires internes de l'Egypte. Nous voulons juste attirer votre attention sur les graves violations des droits humains dans notre pays, espérant une réaction de votre part conforme aux principes de la République française et de la solidarité entre les peuples. Nous vous demandons donc d'ouvrir le dossier des droits de l'homme -et en particulier celui des disparitions forcées- avec les autorités égyptienne afin de connaître le sort de nos enfants disparus, et d'alléger les souffrances des familles frappées par ce terrible drame.

Nous souhaitons à la France un avenir meilleur. Avec notre profond respect,

Le Caire, 12 avril 2016 L'Union des Familles des Disparus en Egypte